



L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le douze mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : MEHA Claudine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), DANO Yves (procuration à REGENT Claude), BASSEVILLE Cathy, SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : ANDOUARD Colette

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2021

Délibération n°51 : Marché public à procédure adaptée - Station de pompage et équipements associés pour la défense incendie - Exploitation du service public

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 5 février 2021 pour désigner l'entreprise en charge de la maintenance de la station de pompage du Champ Jamet et des équipements associés pour la défense incendie du Parc d'Activités de La Lande Saint Jean.

Les entreprises pouvaient candidater jusqu'au 10 mars 2021, 12h00. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour à 14h pour procéder à l'ouverture des plis.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Critères d'attribution	Pondération
Montant des prestations maintenance préventive	50%
Montant de la main d'œuvre dans le cadre de la maintenance corrective	5%
Valeur technique	45%
Sous-critères :	
- Moyens humains	20%
- Moyens techniques et matériels	20%
- Planning prévisionnel	5%

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise VEOLIA EAU.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Retenir l'entreprise VEOLIA EAU,
- Autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement au profit de l'entreprise retenue,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 21/05/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le douze mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : MEHA Claudine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), DANO Yves (procuration à REGENT Claude), BASSEVILLE Cathy, SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : ANDOUARD Colette

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2021

Délibération n°52 : Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu l'avis émis par le comité technique, réuni en séance le 19 avril 2021 ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent permanent à temps non complet du service administratif suite à un accroissement d'activité.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif, initialement de 12,25 heures par semaine, pour la porter à une durée de 16 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai 2021.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Adopter la proposition telle qu'exposée dans la présente délibération ;
- Modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

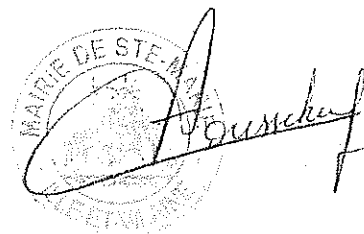
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 21/05/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le douze mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : MEHA Claudine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), DANO Yves (procuration à REGENT Claude), BASSEVILLE Cathy, SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : ANDOUARD Colette

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2021

Délibération n°53 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

• Engagement des dépenses

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Broyeur d'accotement Rousseau pour entretien voirie communale	Dubourg Ets	17 640,00 €
Perceuse-visseuse et matériel technique pour ST	Kerhervé quincaillerie	421,58 €
Toilettes sèches PMR pour cimetière	I-CAG Compagnie	2 532,00 €
Matériel pour les activités sportives	Casal sport	292,99 €
	Décathlon	95,50 €
Bac album pour médiathèque	Manutan collectivités	249,36 €
Console PS4 pour activités adolescents	Happy cash	250,00 €
Porte renforcée pour bureau stade Henri Lucas	Boistaud menuiserie	2 580,00 €
Tableaux blancs pour service enfance-jeunesse	Bureau Vallée	200,00 €
Fauteuils de bureaux pour direction école publique et animateur sportif communal	Bureau Vallée	211,20 €
Fournitures pour classement des archives communales	Cauchard	1 039,48 €
Activité ALSH : sortie préhistoire et légendes bretonnes (20/08/2021)	CPIE Val de Vilaine	350,00 €
Activité ALSH : sortie Légendia Parc (13/07/2021)	Légendia Parc	418,50 €
Activité ALSH : sortie parc animalier et botanique (16/07/2021)	Parc de Branféré	495,00 €
Activité ALSH : initiation au golf (27/08/2021)	Golf de Caden	230,00 €
Livres pour la médiathèque	L'Antique soif de lire	200,00 €
Fournitures scolaires pour école publique	Delta Ouest	212,00 €
Dessertes de gourdes pour les classes de l'école publiques	But Redon	239,94 €
Armoires, batteries et électrodes pour défibrillateurs	Cardiouest	429,60 €
Peinture pour cabinet médical hypnothérapeute	SIMAB	414,42 €
Remblai de chemins communaux dans les marais	Robert SARL	1 224,00 €
Branchement assainissement pour bâtiment technique	Saur	1 802,90 €
Point à temps pour voiries communales	Eurovia	9 540,00 €
Réfection voirie La Couplais	Eurovia	21 512,40 €
Poteaux défense incendie (Le Bas Cléa, Le Châtaigner, La Balue, Le Chapitre, La Planchette, La Boulais, Le Haut de Prain, rue Paul Tiger)	Saur	35 013,91 €
Pompage et nettoyage de la fosse au Pont du Grand Pas	SARP Ouest	702,00 €
Désamiantage des soues à cochons rue de la Minoterie et désamiantage et démolition de la maison des Landriaux	DBS	13 068,00 €
Diagnostic amiante bâtiments Les Landriaux et soues à cochons	Eco-Diag	378,00 €

Véhicule utilitaire pour services communaux	HVO Automobiles	12 302,76 €
Entretien des allées du cimetière	Iloz	537,50 €
Fauchage des fossés communaux – Novembre 2021	Coup'Net	9 792,00 €
Intervention pour réparation des radiateurs de la maison médicale	Rigo Michel	316,80 €
Mobilier de bureau pour direction enfance au PEJ	Ouest Equipement	360,00 €
Matériel cloisons et plinthes pour maison du commerce	Réseau pro	244,44 €
Carburant GNR pour atelier technique (2 000 l.)	Transports Yvoir	1 800,00 €
Canne de débouchage pour nettoyage des canalisations	FDS Pro	251,76 €
Matériel et outillage pour service technique	ODIS 35	551,80 €
Mobilier de salon de jardin pour la terrasse de la médiathèque	Leroy Merlin	159,00 €

• **Déclaration d'intention d'aliéner**

Madame le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
07/04/2021	YL 414, 415 et 416	2 150 m ²	99 500,00 €	DOUETTÉ Stéphane
09/04/2021	AB 478	2 421 m ²	38 000,00 €	MERTEN Thomas

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 21/05/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le douze mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : MEHA Claudine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), DANO Yves (procuration à REGENT Claude), BASSEVILLE Cathy, SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : ANDOUARD Colette

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2021

Délibération n°54 : Subventions – Réhabilitation des bâtiments de la rue du Tertre

Par un acte du 12 février 2020, la commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire sis à l'angle de la rue du Tertre et de la rue du Pic Vert autrefois en exploitation par l'entreprise GT Ouest Gastronomie.

Les bâtiments, en plein centre-bourg, ont longtemps été laissés à l'abandon. Ils se sont dégradés et sont désormais dans une situation de vétusté avancée.

L'ensemble, d'une surface globale de 6 466 m² dont environ 900 m² bâtis et situé en centre-bourg, présente un potentiel important pour sa dynamisation.

Le projet nécessitera une première phase de travaux (désamiantage, démolition partielle, réfection et mise au norme de l'électricité) afin de gagner en lisibilité. Un accompagnement est également nécessaire pour mener une étude de faisabilité portant sur la création de commerces et de services.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 pour la première phase de réhabilitation du bâtiment et pour l'étude de faisabilité. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Redon Agglomération ont également été sollicités pour ce projet.

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Etude de faisabilité	40 000,00 €	CD 35 - AAD Dynamisation des centres bourgs 2020 (étude de faisabilité)	16 000,00 €
		Redon Agglomération - Fonds de concours (travaux)	59 499,05 €
Travaux - Phase 1	116 550,00 €	DSIL 2021	46 965,00 €
		Commune de Sainte-Marie (fonds propres)	34 085,95 €
TOTAL	156 550,00 €	TOTAL	156 550,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 21/05/2021

Le Maire,
 Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le douze mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : MEHA Claudine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), DANO Yves (procuration à REGENT Claude), BASSEVILLE Cathy, SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : ANDOUARD Colette

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2021

Délibération n°55 : Acquisition des parcelles YW 6, 7, 8 et 10 – Projet de lotissement communal

Dans le cadre de la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation définies au Plan Local d'Urbanisme, la parcelle cadastrée YW 6, sise rue du 15 janvier 1872, d'une surface de 2 430 m², a été fléchée pour accueillir une opération de lotissement.

Les parcelles attenantes, cadastrées YW 7, 8 et 10, d'une surface totale de 4 094 m², permettraient la réalisation d'une opération plus globale et ainsi de se mettre en conformité avec les objectifs de densification imposés par le Schéma de Cohérence Territoriale.

L'ensemble des parcelles susmentionnées se situent dans la zone du droit de préemption urbain de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil municipal que la commune se porte acquéreur en cas de vente des parcelles cadastrées YW 6, 7, 8 et 10, dans l'optique d'y réaliser une opération de lotissement.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Acquérir les parcelles cadastrées YW 6, 7, 8 et 10, dans le cas où celle-ci serait mises en vente par leurs propriétaires,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 21/05/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

